

Avis du groupe scientifique sur les additifs alimentaires, les arômes, les auxiliaires technologiques et les matériaux en contact avec les aliments à la demande de la Commission concernant une 11ème liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments

Question N° EFSA-Q-2003-217, EFSA-Q-2005-227, EFSA-Q-2003-215

Adopté le 24 janvier 2006

RESUME

Dans sa tâche globale d'évaluation des substances destinées à l'usage des matériaux en contact avec les aliments conformément au Règlement (CE) no 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, le groupe scientifique AFC a évalué les substances suivantes :

Ref. No.: 21970
Nom de la substance: N-Méthylolméthacrylamide
CAS number: 00923-02-4
Classé en liste: 3
Restriction: 0.05 mg/kg aliment

Ref. No.: 62020
Nom de la substance: 12-hydroxystéarate de lithium
CAS number: 7620-77-1
Classé en list: 3
Restriction: En conformité avec d'autres composés au lithium, la substance est assujettie au SML de groupe de 0.6mg Li/kg aliment

Ref. No.: 79920
Nom de la substance: Poly(éthylène propylène) glycol
CAS number: 009003-11-6 et 106392-12-5
Classé en in liste: 3
Restriction: Aucune